



# Signez l'initiative populaire

## «accords internationaux: la parole au peuple!»

### Initiative populaire fédérale

#### 'Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)

(publiée dans la Feuille fédérale le 4 mars 2008).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.) que:

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 soit modifiée comme suit:

#### Art. 140, al. 1, let. d (nouvelle)

<sup>1</sup>Sont soumis au vote du peuple et des cantons:

- d. les traités internationaux qui:
  1. entraînent une unification multilatérale du droit dans des domaines importants;
  2. obligent la Suisse à reprendre de futures dispositions fixant des règles de droit dans des domaines importants;
  3. délèguent des compétences juridictionnelles à des institutions étrangères ou internationales dans des domaines importants;
  4. entraînent de nouvelles dépenses uniques de plus d'un milliard de francs, ou de nouvelles dépenses récurrentes de plus de 100 millions de francs.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton	N° postal	Commune politique

Nom	Prénom	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

*Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:*

Schwander Pirmin, Mosenbachstrasse 1, 8853 Lachen; Fehr Hans, Salomon Landolt-Weg 34, 8193 Eglisau; Gartenmann Werner, Kupfergasse 15, 3800 Matten b.l.; Baettig Dominique, Rue des Voignous 15, 2800 Delémont; Biedermann Theo, Kleinweid 6, 6330 Cham; Bignasca Attilio, Cassina d'Agno, 6982 Agno; Brun Michel, Hauptstrasse 77, 5013 Niedergösgen; Estermann Yvette, Bergstrasse 50A, 6010 Kriens; Freysinger Oskar, Rue de Crettamalernaz, 1965 Savièse; Fuchs Thomas, Niederbottigenweg 101, 3018 Bern; Geissbühler Andrea, Halen 18, 3037 Herrenschwanden; Geninasca Charles, Chemin Mont-d'Eau-du Milieu 18, 1276 Gingins; Hengeveld Elvira, Rebweg 8, 7205 Zizers; Hurschler Paul, Flühmatt, 6390 Engelberg; Hutter Jasmin, Rietstrasse 468, 9453 Eichberg; Jenny Peter, Eschenbachstrasse 80, 6023 Rothenburg; Maurer Ueli, Rebacher 12, 8342 Wernethausen; Montù Gianluca, Via Lisano 4, 6900 Massagno; Mörgeli Christoph, Glärnischstrasse 34, 8712 Stäfa; Nidegger Yves, Rue Marignac 9, 1206 Genève; Perrin Yvan, Les Bolles-du-Temple 37, 2117 La Côte-aux-Fées; Reimann Lukas, Ulrich-Rösch-Strasse 13, 9500 Wil; Rickli Natalie, Neuwiesenstrasse 31, 8400 Winterthur; Rothlin Peter, Landstrasse 12, 8868 Oberurnen; Stamm Luzi, Pilgerstrasse 22, 5405 Baden-Dättwil; Suhner Otto H., Spannagel 75, 5224 Unterbözberg; Ungricht Andreas, St. Galler-Ring 21, 4055 Basel.

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 4 septembre 2009.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les .... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

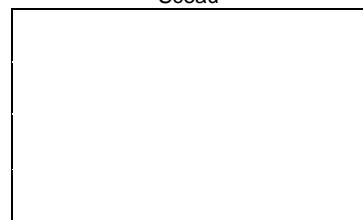
Lieu: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Fonction officielle: \_\_\_\_\_

Sceau



**!** Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, **la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible au: ASIN, case postale 669, 3000 Berne 31**  
**Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies. Le comité se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.**